

N° d'épreuve FFM-_ GREZAC Moto Club Moto-Club ----C0408 N° d'affiliation-

29/09/2018

GREZAC Lieu -

Organisateur technique - RAGONNAUD Daniel

ragonnaud.daniel@orange.fr E-mail -

0630501886 Téléphone -

CDF ENDURANCE TT QUAD

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Licence: 003006 ___ BARRAUD Francis Directeur de course -----Délégué FFM (Président du Jury) — POMMIER Thierry Licence: 037500

Licence: 007926 DAVID Patrick Membre du Jury ----

Membre du Jury _____ CHANBAUD Alain Licence: 006 238 Licence: 016659

Commissaire technique responsable MARTIN Jean Michel Responsable du chronométrage _____ SEGOUIN Eliane Licence: 022141

MAISON Jean Philippe Licence: Responsable parc coureur ---

Article 3 Categories & Engagements

Championnat de France d'Endurance TT quad

----- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T A partir de 18 ans : toutes cylindrées

Licences --- NCO / Inter / LUE / LIA (hors classement)

Cylindrée - 250cc à 750cc mono ou bicylindre

Plaques ---- Fond vert, numéro blanc

Formule - Solo: 1 pilote / 1 quad

Trophée de France d'Endurance TT quad

A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T

A partir de 18 ans : toutes cylindrées

Licences --- NCO / Inter / LUE / LIA (hors classement)

Cylindrée - 250cc à 750cc mono ou bicylindre

Plaques ---- Fond vert, numéro blanc

Formule --- Duo: 2 pilotes / 1 ou 2 quad(s)

Primes d'arrivée par manche :

Rice I	Solo	Place	Duo
STATE OF	250 €	MEGHA	125 €
2	150 €	SC	75 €
3***	100 €	The world	50 €
Aller S	60 €		30 €
577	40 €	E and	20 €



EPREUVE FFM N° S8 VISA LMPC Nº 26-18 ST-LEGER de la MARTINIERE 28 - 05 - 18-



Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5

Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical	Docteur	MOREAU	TURCKEM	Camille
-----------------------------	---------	--------	---------	---------

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche SAINTES

Nombre d'ambulance(s) 2

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Les Alluchons

Adresse 17120 GREZAC

Capacité Quad: 255

(30 pilotes par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Longueur du circuit8km500 Largeur minimum de la piste 5 métres Largeur de la grille 25 métres Longueur de la ligne droite de départ 250 métres

Nombre d'OCP * *Officiels Commissaires de Piste



35 -



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Clui

Date: 22/03/2018



Visa de la Lique

Date: 28/05/2018



Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail: ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr Le 28/05/2018 15:46

Visa de la FFM

Date:

23/07/2018

Numéro: 18/0773



LEEGER de la MARTINIERE



N° d'épreuve FFM-

_ GREZAC Moto Club Moto-Club ----

C0408 N° d'affiliation -

_ 29/09/2018 Date ----

_____ GREZAC

Organisateur technique - RAGONNAUD Daniel

_ ragonnaud.daniel@orange.fr

_ 0630501886 Téléphone -

CDF QUAD ESPOIRS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

THE SHARE SH

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Licence : 003006 Directeur de course ----- BARRAUD Francis

Délégué FFM (Président du Jury) — POMMIER Thierry Licence: 037500 Membre du Jury ----- DAVID Patrick Licence: 007926

CHANBAUD Alain Membre du Jury -----Licence: 006 238

Commissaire technique responsable — MARTIN Jean Michel Licence: 016659 Responsable du chronométrage ----- SEGOUIN Eliane Licence: 022141

__ MAISON Jean Philippe Responsable parc coureur -----Licence:

Article 3 Catégories & Engagements

Benjamin

-9 à 11 ans

Licences ---- NJ / NCO / Inter Jeune / LUE

Cylindrée --- 65cc 2T / 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T

Plaques ---- Fond vert, numéro blanc, mâte

Cadet

- 13 à 16 ans

Licences---- NJ / NCO / Inter Jeune / LUE

Cylindrée - 125cc 2T / 250cc 4T

Plagues --- Fond vert, numéro blanc, mâte

Minime

Age ----- 12 à 13 ans

Licences ---- NJ / NCO / Inter Jeune / LUE

Cylindrée --- 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T

(moteur à vitesse et refroidissement liquide)

Plaques ---- Fond vert, numéro blanc, mâte

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 17 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2002).

EPREUVE FFM Nº ... 58.....

VISA LMPC Nº 26 18

ST-LEGER de la MARTINIERE 29 = 0.5 - 1.8



Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5

Reclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Medicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Docteur MOREAU TURCKEM Camille

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche SAINTES

Nombre d'ambulance(s) 2

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Capacité Quad :

Pendant les essais : 30

En manche: 30

Caractéristiques :



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 22/03/2018



Visa de la Lique

Date: 28/05/2018



Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : <u>lique-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr</u>

Le 28/05/2018 15:46

DEGRACUNE

Visa de la FFM

Date: 23/07/2018

Numéro: 18/0773



EPREUVE FFM N° ... S.8.

1-LEGER de la MARTINIERE



N" d'épreuve FFM	58
Moto-Club ———	GREZAC Moto Club
N* d'affiliation———	C0408
Date —	30/09/2018
Lieu ———	GREZAC
Organisateur technique -	RAGONNAUD Daniel
E-mail —	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone —	0630501886

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARRAUD Francis	Licence: 003006
Président du Jury ou Arbitre*		Licence: 197143
Membre du Jury	and the second section of the second	Licence: 007926
Membre du Jury		Licence: 006 238
Commissaire technique responsable -		Licence: 016659
Responsable du chronométrage	SEGOUIN Eliane	Licence: 022141

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Catégories & Engagements

le sécrétariat

054984 96 29 E-mail-

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindree	Description	100
Equipages	15 ans		Toutes	☐ Solo Equipage	200
Solos	15 ans		Toutes	■ Solo □ Equipage	Ugue Molo
85cc	12 ans	15 cms	85cc2Tps.	☐ Solo	3
Ecole de pilotage				☐ Solo ☐ Equipage	
Minimes	11 ans	12 ans	85cc2Tps/150cc4Tps	☐ Solo	
Cadets	12 ans	14 ans	85cc2Tps/150cc4Tps	☐ Solo ■ Equipage	
				☐ Solo ☐ Equipage	
				□ Solo □ Equipage	
				□ Solo □ Equipage	V
				,	No
Sité Internet engagesp	Engageme ort.com	ensa :		Chronométrage : Location de transpondaur : 📵 oui 🗖 non	CAA A

	1 8
quipage	يد اي،
quipage	SS8 G-1
Chronométrage:	REUVE FFM N° S& SA LMPC N° ZG-18
de transpondaur : 🖪 oui 🗖 non	FFM C N°
2€	VE FF MPC R de
	EPREUVE VISA LMP ST-LEGER d
entation	EP VIS

Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAI) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON • OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Reclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Docteur MOREAU TURCKEM Camille

Nombre de secouristes6

Hôpital le plus proche SAINTES

Nombre d'ambulance(s) 2

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Capacité Moto: 255 (30 pilotes par kilomètre) Capacité Quad : _____(30 pilotes par kilomètra)

Caractéristiques :

Nombre d'OCP* 2

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 22/03/2018

MOTO CLUB

17120 GRÉZAC



Visa de la Lique

Date: 28/05/2018



Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : <u>ligue-motocycliste-reg-poitou-charantes.dhorange fr</u>

Le 28/05/2018 15:46

DEGRACUWE

Visa de la FFM

Date:

23/07/2018

Numéro: 18/0773



EPREUVE FFM N° S8

T-LEGER de la MARTINIERE.

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org



N* d'épreuve FFM	58
Moto-Club	GREZAC Moto Club
N° d'affiliation	C0408
Date ———	29/09/2018
Lieu —	GREZAC
Organisateur technique -	RAGONNAUD Daniel
E-mail —	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone ————	0630501886

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

www.grezacmotoclub.com

0669121600

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARRAUD Francis	Licence: 003006
Président du Jury ou Arbitre*	DECOUT Delphine	Licence: 197143
Membre du Jury	DAVID Patrick	Licence: 007926
Membre du Jury	_ CHARBAUD Alain	Licence: 00 6 238
Commissaire technique responsable	MARTIN Jean Michel	Licence: 016659
Responsable du chronométrage		Licence: 022141

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Site internet Contact

Téléphone --

Categories & Engagements

lom de la catégorie	Age mini	Age maxi Cylindrée	Description
PIT BIKE	12 ans	125cc4Tps/150cc4Tps	■ Solo ■ Equipage
			☐ Solo ☐ Equipage
	-		☐ Solo ☐ Equipage
			☐ Solo ☐ Equipage
			☐ Solo ☐ Equipage
			☐ Solo ☐ Equipage
			☐ Solo ☐ Equipage
			☐ Solo ☐ Equipage
			☐ Solo ☐ Equipage

Chronométrage:

Location de transpondeur : @ oui 🗖 non

ST-LEGER de la MARTINIERE 28.-c.S.

EPREUVE FFM N°.

VISA LMPC Nº



Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAI) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON ■ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Medicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Docteur MOREAU TURCKEM Camille

Hôpital le plus proche SAINTES

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Les Alluchons

Adresse 17120 GREZAC

Capacité Moto: 100 (30 pilotes par kilomètre) Capacité Quad : ______(30 pilotes par kliomètre)

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 5 métres

Nombre d'OCP* 20

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 22/03/2018



Visa de la Lique

Date: 28/05/2018



Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : <u>lique-motocycliste-res-gootgy-charentes@orange.fr</u> Le 28/05/2018 15:46

DEGRACUNE

Visa de la FFM

Date: 23/07/2018

Numéro: 18/0773



PREUVE FFM N° SS VISA LMPC N° 26. I& ST-LEGER de la MARTINIERE 28.

Horaires Endurance Tout Terrain GREZAC 2018

Vendredi 28 septembre:

18h-20h Contrôles administratifs et techniques (quads et pit bike)

Samedi 29 septembre:

7h-9h30 Contrôles administratifs et techniques (quads et pit bike)

9h30 Mise en place du service de sécurité

10h-10h20 Essais libres + essais chronos Quads Espoirs

10h30 Tour de reconnaissance Pit Bike

10h50-12h50 Course Pit Bike

13h10-13h30 1er Manche Quads Espoirs

13h45 Tour de reconnaissance Quads (Chpt de France)

14h30-17h Course Quads (Chpt de France)

(remise des prix Pit Bike pendant la manche Quads)

17h20-17h40 2eme Manche Quads Espoirs

Remise des prix à partir de 18h

Contrôles administratifs et techniques motos de 16h à 19h

Dimanche 30 septembre:

7h-8h30 Contrôles administratifs et techniques

8h30 Mise en place du service de sécurité

9h-10h Séance d'essais

11h Départ

17h Arrivée (14h pour les solos et 85cc)

Remise des prix à partir de 18h

VISA LMPC N° 26 18
ST-LEGER de la MARTINIERE 28 05 18





N° d'épreuve FFM	58
Moto-Club —	Grézac MC
N° d'affiliation —	0408
Date —	29 et 30 sept 2018
Lieu —	Grézac
Organisateur technique -	RAGONNAUD Daniel
E-mail —	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone —	06 30 50 18 86

ANNEXE Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

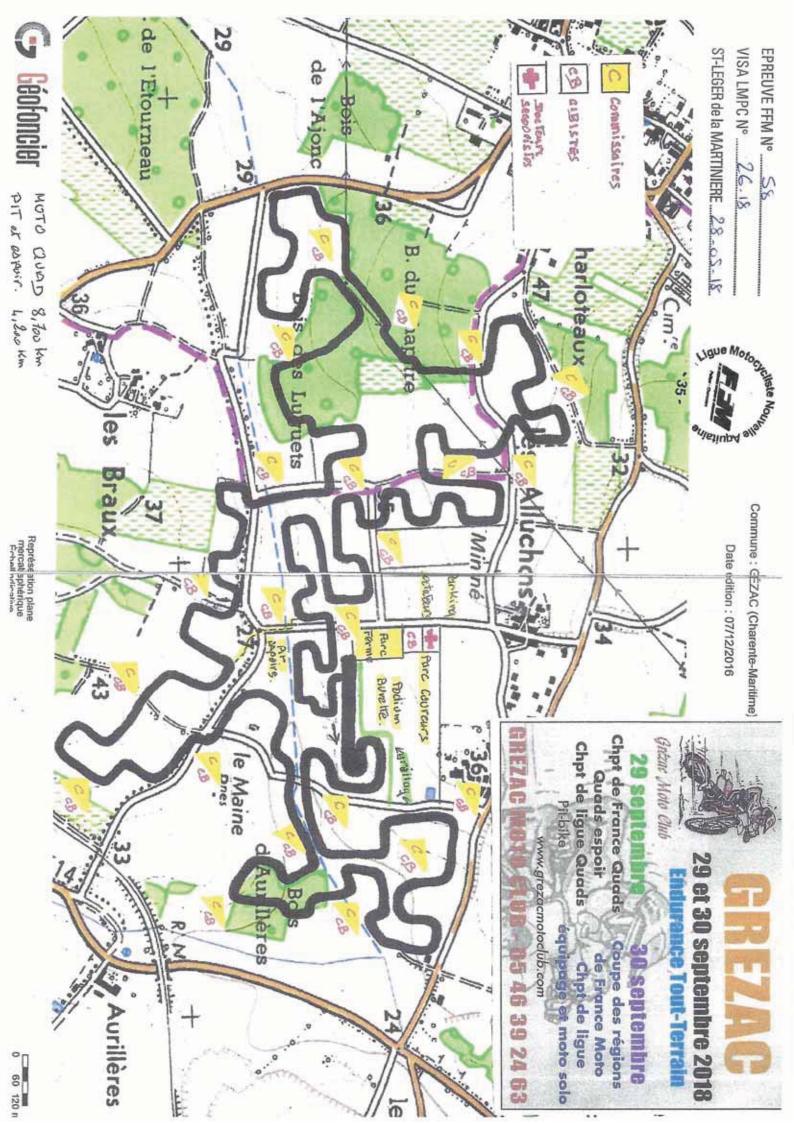
Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	GUILMINEAU Jacky	338411
Commissaire de piste	RAYNAUD Jean-Pierre	111597
Commissaire de piste	MICHAUD Marcelle	315593
Commissaire de piste	FRADET Richard	065119
Commissaire de piste	BOUTET Michel	158994
Commissaire de piste	BERSOULT Aurélien	249429
Commissaire de piste	PORTEJOIE Philippe	136685
Commissaire de piste	BOUCHET Jacques	117954
Commissaire de piste	SAVARIT Jean-Claude	181432
Commissaire de piste	RIVAUD Sophia	263899
Commissaire de piste	DESGRANGES Gérard	337639
Commissaire de piste	GOURMAUD Damien	011917
Commissaire de piste	RICHARD Dominique	254665
Commissaire de piste	GAZON Claude	254666
Commissaire de piste	ROUX Michel	021500
Commissaire de piste	BRUNETEAU James	043042

VISA LMPC N° ZC-18

ST-LEGER de la MARTINIERE 28-05-18



- 35 -





ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 - 51873 REIMS CEDEX Atteste par la présente que

> GREZAC MOTO CLUB 18 Route de la cour de Chezac 17120 MEURSAC

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT004900R-RCO795 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Endurance Tout Terrain» se déroulant du 28/09/2018 à 18h00 au 30/09/2018 à 19h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 €pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 25/04/2018

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

G.A.S. ASSURANCES LESTIENNE DP 34 : 69 / 0 62 90 43 22 Z - onas 10053161 EGS 10 115 52 120 1 E-moil: assurances losbenne@orange.fr

SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b